

InfoArils octobre 2013

Chères et chers collègues,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations sur les dossiers les plus importants que votre comité traite actuellement et plus particulièrement les points abordés lors de la réunion tripartite ARILS-procom-SSP du 7 octobre 2013.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour toutes questions, remarques ou commentaires.

Avec nos cordiaux messages

Pour le comité

Martin

- Calcul des pauses repas de midi et du soir
 - Le service vous a informé que dorénavant, avec effet rétroactif au 01.08.13, si la pause repas dure moins d'une heure (60 minutes), il n'est plus nécessaire de déduire 30 minutes de temps périphérique. Cette nouveauté résulte d'une revendication de nos collègues suisse alémaniques du BGD. procom n'en avait donné l'information ni en Suisse romande, ni au Tessin ! Le comité ARILS est donc intervenu pour que l'égalité de traitement soit accordée à l'ensemble des interprètes quelque soit la région linguistique ce que Procom a immédiatement accepté.
- Attribution des mandats en fonction de leur durée
 - Une membre de l'ARILS a tenu informé le comité d'une situation problématique relative au temps d'interprétation conséquent assuré régulièrement en solo par une interprète dans le cadre d'un mandat fixe lors d'une formation dans le post-obligatoire.
Cette information a été relayée à la direction avec demande d'explication sur la situation en question mais surtout sur la manière générale dont sont traitées les demandes pour les formations et qui semble différente selon les cantons. Nous attendons réponse à cette lancinante question.

- Indication du salaire de base sur les feuilles de salaire mensuelles
 - Vous avez peut-être remarqué qu'en tête de votre feuille de salaire du mois de septembre figure une nouvelle rubrique. C'est une vieille demande de l'ARILS à laquelle la direction a enfin répondu. Jusqu'à maintenant seul le salaire horaire brut comprenant les indemnités pour vacances, jours fériés et 13^e salaire (21,7% au total) était indiqué, ce qui ne nous permettait pas de connaître notre salaire horaire réel comme c'est le cas usuellement.
- Echelle des salaires
 - Le comité de l'ARILS revendique depuis des années que l'échelle des salaires soit identique pour les trois régions linguistiques. Il existe en effet en Suisse alémanique un degré salarial dit « expert » qui n'est prévu ni en Suisse romande, ni au Tessin.
La direction s'est engagée à présenter des critères objectifs permettant de prétendre à ce degré salarial.
- Nombre d'heures de travail pour un plein temps
 - La direction s'était engagée à indiquer officiellement aux interprètes à combien d'heures de travail correspond un emploi à 100%. Nous avons réitéré cette demande et obtenu l'assurance que cela sera fait par voie de circulaire.
- Coordination pour les congrès
 - A la suite des difficultés rencontrées lors du congrès de la Fédération Suisse des Sourds le printemps dernier à Yverdon, la direction a accepté que dorénavant la responsabilité de la coordination d'événements importants, sera attribuée à une interprète habitant la région linguistique où se déroule la manifestation.
- Carte de visite
 - Nous devrions prochainement recevoir de nouvelles cartes de visites avec l'adresse du service exacte...
- Cominter
 - Suite à la démission de Sylvie Rey, le comité est à la recherche d'un ou d'une représentant-e pour la ComInter.
Pour rappel, cette « commission interprétation » réunit des représentants de la FSS, de procom, de l'ARILS et des clients

sourds et entendants. Cette commission traite de toute question relative à l'interprétation en Suisse romande et en particulier des remarques ou plaintes de clients sourds et entendants.

Notre présence dans cette commission de type consultatif est très importante compte tenu du fait qu'il s'agit du seul endroit où employeur, fédération des sourds et représentants des clients sont réunis.

La représentation de l'ARILS est actuellement assurée par Martin Chapuis la seconde place est donc vacante.

Merci de marquer votre intérêt auprès du comité !

Martin, 10.2013

-